

AVIS DES SOCIETES*

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES « STAG »

Siège Social. 19, Rue de l'usine - zone industrielle Ariana Aéroport

La société STAG publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Anis WAHABI.

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES STAG SA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		49 621	49 621
Moins amortissements		(49 621)	(48 600)
3.1		-	1 021
Immobilisations corporelles		5 229 815	4 839 733
Moins amortissements		(2 784 226)	(2 510 739)
3.2		2 445 589	2 328 994
Immobilisations financières		360 165	360 165
Moins provisions		(100 000)	(50 000)
3.3		260 165	310 165
<u>Autres actifs non courants</u>		-	-
Total des actifs non courants		2 705 754	2 640 179
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		160 990	66 040
Moins provisions		-	-
3.4		160 990	66 040
Clients et comptes rattachés		732 086	648 465
Provisions		(179 612)	(151 672)
3.5		552 474	496 793
Autres actifs courants		401 666	357 933
Provisions		(13 096)	-
3.6		388 570	357 933
Placements et autres actifs financiers		650	650
Provision sur placement		(650)	(650)
		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	3.7	100 357	10 285
Total des actifs courants		1 202 391	931 050
TOTAL DES ACTIFS		3 908 145	3 571 230

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES STAG SA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		1 300 000	1 300 000
Réserves légales		130 000	130 000
Autres capitaux propres		41 909	54 396
Résultats reportés		213 518	214 399
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 685 426	1 698 795
Résultat net de l'exercice		222 820	58 918
Total des capitaux propres	3.8	1 908 246	1 757 713
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	4.2	716 269	792 543
Cautionnement reçus		59 088	62 089
Total des passifs non courants		775 357	854 632
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.4	118 479	80 730
Autres passifs courants	4.5	345 016	233 120
Concours bancaires et autres passifs financiers	4.6	761 046	645 035
Total des passifs courants		1 224 541	958 885
Total des passifs		1 999 898	1 813 517
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		3 908 145	3 571 230

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES STAG SA

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation		2 757 562	2 171 991
Revenus	4.1	2 311 852	1 727 695
Autres produits d'exploitation	4.2	445 711	444 296
Charges d'exploitation		(2 330 372)	(1 964 243)
Variation des stocks		-	-
Achats de matières consommés	4.3	(1 249 043)	(1 021 466)
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	4.4	(399 524)	(303 301)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(415 175)	(413 014)
Autres charges d'exploitation	4.5	(264 903)	(226 462)
Résultat d'exploitation		428 917	207 748
Charges financières nettes	4.6	(124 118)	(116 889)
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires		7 665	530
Autres pertes ordinaires		(2 606)	(3 597)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		309 857	87 792
Impôt sur les bénéfices		(87 037)	(22 211)
Contribution conjoncturelle		-	(6 663)
Résultat des activités ordinaires après impôt		222 820	58 918
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		222 820	58 918
Effets des modifications comptables nettes d'impôt		-	-
Résultat après modifications comptables		222 820	58 918

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES STAG SA

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2017

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
Sommes reçues des clients	3 590 622	2 136 729
Sommes versées aux fournisseurs, personnels et Etat	(3 003 117)	(1 712 055)
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	587 505	424 673
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>		
Décassement suite à l'acquisition des immobilisations corporelles	(419 491)	(190 560)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	6 700	-
Décassement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Décassement prêts au personnel	-	-
Encaissement prêts au personnel	-	-
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(412 791)	(190 560)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</u>		
Encaissement Capital	-	-
Encaissement emprunt	200 000	325 976
Remboursement emprunt	(243 945)	(288 230)
Décassement des cautionnements	(3 000)	(581)
Intérêts payés	(88 322)	(103 352)
Remboursement compte courant associé	-	-
Dividendes payés	(15 452)	(152 853)
Encaissement subventions	-	-
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	(150 720)	(219 041)
Variation de trésorerie	23 994	15 072
Trésorerie au début de l'exercice	(312 667)	(227 739)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(288 673)	(312 667)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice arrêté au 31 décembre 2017
Montants exprimés en Dinars tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La *SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES* est une société anonyme de droit tunisien créée en 1951, ayant pour objet l'exploitation de tous procédés, brevets, dessins, fabrication et montages relatifs à la photogravure, à la clicherie, à l'impression et en général à tous ce qui concerne les arts graphiques.

Son capital s'élevant à 1 300 000 DT. Il est divisé en 260 000 actions de 5 DT chacune réparties comme suit .

ASSOCIE	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT
M Mohamed Moncef BEN JEMAA	135 729	678 645
ATD SICAR	50 000	250 000
Mme Jalila BEN OMRANE	13 968	69 840
M Marouane BEN JEMAA	12 800	64 000
Actionnaires minoritaires	47 503	237 515
TOTAL	260 000	1 300 000

La société Tunisienne des Arts Graphiques est assujettie partiellement à la taxe sur la valeur ajoutée Elle est soumise aux règles fiscales du droit commun

Le siège social de la société est situé au 19 Rue de l'usine –zone industrielle Charguia 2-Ariana Aéroport.

Selon la décision de l'Assemblée Général Ordinaire du 26 juin 2014, le Conseil d'Administration de la société est composé des membres suivants

- M. Mohamed Moncef BEN JEMAA
- M Habib DOGHRI
- ATD SICAR
- M Marouane BEN JEMAA
- M. Ridha BEN JEMAA
- Mme Khadija BEN JEMAA

Le mandat a été renouvelé par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017, pour une durée de 3 ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice relatif à l'année 2019.

M Mohamed Moncef BEN JEMAA est nommé Président Directeur Général

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne des Arts Graphiques sont établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi 96-112

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ,
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ,
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ,
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ,
- Convention de l'objectivité ,
- Convention de permanence des méthodes ,
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ,
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2016 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2016 jusqu'au 31 décembre de la même année. Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

2.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15. Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

2.2 Actifs immobilisés

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants

Agencements et aménagements divers	10 ans
Constructions	20 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériels de transports	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les immobilisations dont la valeur unitaire est inférieure à 200 dinars sont amorties totalement au cours du premier exercice d'utilisation.

2.3 Stocks

Les stocks de matière première et de matière consommable sont évalués, à la date de clôture, à leur coût d'acquisition

Le stock de produits finis est évalué à la date de clôture à la valeur de réalisation nette diminuée de la marge brute pratiquée.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du jour du paiement.

2.5 Pertes et profits de change

Les pertes et profits de change sur dettes fournisseurs et créances clients sont constatés en charges ou produits de l'exercice.

2.6 Emprunts

Les emprunts obtenus sont comptabilisés, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. Les échéances à moins d'un an sont reclassées parmi les passifs courants.

2.7. Taxe sur la valeur ajoutée

La société n'acquiesce pas la TVA sur la totalité de son chiffre d'affaires, il y a des ventes soumises et des ventes non soumises à la TVA.

Les charges sont comptabilisées pour leurs montants hors taxes augmentés de la partie non déductible de la TVA. La partie non déductible est déterminée sur la base du prorata de déduction calculé conformément aux dispositions du code de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

La taxe sur les biens et services communs utilisés dans les deux secteurs soumis et non soumis est déduite au fur et à mesure de leur acquisition dans la limite du prorata établi en début d'année sur la base des chiffres de l'exercice précédent. Une telle déduction est définitive puisque la révision de la déduction faite selon la règle du prorata n'est prévue que pour les biens soumis à amortissement.

En ce qui concerne les biens amortissables, le prorata de déduction applicable à cette déduction initiale est celui calculé au titre de l'exercice précédent

Il est ensuite régularisé, une seule fois, sur la base du prorata définitif de l'année d'acquisition s'il dégage une variation en plus ou moins supérieure à 5% par rapport au prorata utilisé pour la déduction initiale.

En revanche, si le prorata de l'année pendant laquelle le droit à déduction a pris naissance est inférieur de plus de cinq centièmes au prorata ayant servi pour la déduction initiale, l'entreprise est tenue de reverser au trésor une partie de la taxe initialement déduite dans une proportion égale à la différence du prorata du début de l'année et de celui de fin d'année

Enfin, si le prorata de l'année pendant laquelle le droit à déduction a pris naissance est inférieur ou supérieur de cinq centièmes et moins, aucune régularisation n'est à faire, la taxe déduite initialement devient définitive.

3. NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS NON COURANTS

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles se détaille comme suit .

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Logiciels	49 621	49 621
Valeur brute	49 621	49 621
Amortissements	(49 621)	(48 600)
Valeur nette comptable	-	1 021

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Terrains	119 096	119 096
Constructions	1 741 427	1 741 427
Installations techniques	1 405 149	1 423 944
Matériels industriels	1 028 568	901 397
Agencement Aménagements	425 479	346 314
Matériels de transports	370 475	172 440
Mobiliers de bureaux	54 978	54 301
Matériels informatiques	14 083	12 569
Constructions en cours	70 559	68 245
Avance sur immobilisations corporelles	-	-
Valeur brute	5 229 815	4 839 733
Amortissements	(2 784 226)	(2 510 739)
Valeur nette comptable	2 445 589	2 328 994

3.3 Immobilisations financières

Le solde des immobilisations financières se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Titres de participations	356 900	356 900
Dépôts & Cautionnements	3 265	3 265
Valeur brute	360 165	360 165
Provisions	(100 000)	(50 000)
Valeur nette comptable	260 165	310 165

ACTIFS COURANTS

3.4 Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit .

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Stocks de matières premières	137 259	40 696
Stocks consommables	23 731	25 344
	<u>160 990</u>	<u>66 040</u>

3.5 Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Clients ordinaires	424 683	225 857
Clients, effets à recevoir	138 968	270 936
Clients douteux	179 612	151 672
Clients, avances et acomptes	(11 176)	-
Valeur brute	<u>732 086</u>	<u>648 465</u>
Provisions	(179 612)	(151 672)
Valeur nette comptable	<u>552 474</u>	<u>496 793</u>

3.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit .

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Etat, IS à reporter	263 309	271 613
Etat, TVA à reporter	110 202	77 700
Charges constatés d'avance	3 616	2 750
Personnels avances et acomptes	7 780	2 440
Retenue à la source	2 430	2 430
Fournisseurs solde débiteurs	10 665 (i)	-
Débiteurs divers	3 663	1 000
Total Brut	<u>401 666</u>	<u>357 932</u>
Provisions pour dépréciation	<u>(13 096)</u>	<u>-</u>
Total Net	<u>388 570</u>	<u>357 932</u>

(i) Le solde de ce compte a été présenté en soustraction des dettes fournisseurs au niveau de l'exercice 2016.

3.7 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Régies d'avances	74 011	-
Chèques en caisse	27 979	11 889
Caisse	9	39
Total Brut	<u>101 999</u>	<u>11 928</u>
Provision sur chèques en caisse	<u>(1 643)</u>	<u>(1 643)</u>
Total Net	<u>100 357</u>	<u>10 285</u>

CAPITAUX PROPRES

3.8 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	Solde au 01/01/2017	Affectation du résultat(i)	Dividendes	Résorption subventions	Résultat 2017	Solde au 31/12/2017
Capital social	1 300 000	-	-	-	-	1 300 000
Réserves légales	130 000	-	-	-	-	130 000
Résultat Reporté	214 399	58 918	(59 800)	-	-	213 518
Subventions d'investissements	54 396	-	-	(12 487)	-	41 909
Total des capitaux propres avant résultat	1 698 795	58 918	(59 800)	(12 487)	-	1 685 425
Résultat de l'exercice	58 918	(58 918)	-	-	222 820	222 820
Total	1 757 713	-	(59 800)	(12 487)	222 820	1 908 246

(1) L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 a été constatée conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017.

3.9 Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Crédits bancaires	704 717	724 020
Autres dettes non courantes	-	37 500
Crédits leasing	11 552	31 023
	<u>716 269</u>	<u>792 543</u>

PASSIFS COURANTS

3.10 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Fournisseurs d'exploitation	123 367	91 395
Fournisseurs soldes débiteurs	(4 888) (i)	(10 665)
	<u>118 479</u>	<u>80 730</u>

3.11 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Actionnaires, dividendes à payer	123 998	79 650
Etat, impôts et taxes	47 904	51 773
PDG Rémunérations dues	48 000	-
Charges à payer	42 559	26 819
Actionnaires comptes courants	40 239	20 000
CNSS	15 539	9 925
Administrateurs Jetons de présence à payer	7 500	-
Provisions courantes	7 000	-
Personnel rémunérations dues	5 997	-
Assurance groupe	3 864	2 484
Retenues Prêts BTS	2 416	4 318
Produits à recevoir	-	37 485
Divers	-	666
	<u>345 016</u>	<u>233 120</u>

3.12 Autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes courants bancaires	390 672 (i)	324 595
Crédit bancaires échéances à moins d'un an	250 182	230 600
Autres crédits échéances à moins d'un an	87 500 (ii)	50 000
Crédit leasing échéances à moins d'un an	28 122	33 160
Crédit bancaires échéances échues non payées	-	6 680
Intérêts courus crédits et dettes assimilés	4 570 (iii)	-
	<u>761 046</u>	<u>645 035</u>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Amen Bank	232 872	175 731
ATB	109 154	104 380
BIAT	48 646	44 484
	<u>390 672</u>	<u>324 595</u>

(ii) Ce montant représente les échéances en principal du crédit conclu avec M Mohamed Moncef BEN JEMAA soit quatre échéances en 2017, échues et non encore payées, et trois échéances au titre de 2018 de 17 500 dinars chacune ainsi que les intérêts courus.

(iii) Ce montant représente les intérêts courus au 31 décembre 2017 au titre du crédit conclu avec M Mohamed Moncef BEN JEMAA.

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus

Les revenus de l'exercice correspondent à la vente de prestations liées aux livres, revues et journaux et s'élevant à 2 311 852 dinars contre 1 727 695 dinars en 2016, soit une croissance de 34 %

4.2 Autres produits d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Produits de location	365 968	366 276
Subventions	12 487	12 487
Produits des activités annexes	59 649	59 375
Ventes de déchets	7 607	6 158
	<u>445 711</u>	<u>444 296</u>

4.3 Achats de matières consommées

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Achats papier	840 123	519 414
Variation de stocks	(94 950)	69 916
Achats plaques	91 432	71 778
Frais sur achats	192 722	182 283
Electricité	83 437	74 429
Achats encre	58 355	25 825
Achats études et prestations de services	18 896	26 206
Achats colle	38 324	32 931
Carburant	22 704	18 684
	<u>1 249 043</u>	<u>1 021 466</u>

4.4 Charges du personnel

Le solde de ce compte se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Salaires	221 430	200 920
Cotisations sociales	32 271	30 887
Autres charges sociales	49 311	28 902
Salaires SIVP	-	12 550
Rémunération du PDG	65 919	-
Rémunération du DGA	30 593	30 042
	<u>399 524</u>	<u>303 301</u>

4.5 Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Services extérieurs	144 042	132 854
Autres services extérieurs	99 016	75 685
Impôts et taxes	21 845	17 923
	<u>264 903</u>	<u>226 462</u>

4.6 Charges financières nettes

Le solde de ce compte se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêt des emprunts	76 300	90 841
Intérêt des comptes courants	46 508	24 953
Intérêt de retard	1 310	1 164
Produits financiers	-	(69)
	<u>124 118</u>	<u>116 889</u>

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2017

	Valeur Comptable d'Origine					Amortissement				Valeur Comptable Nette	
	01/01/2017	Acquisition	Reclassement	Cessions & mise en rebus	31/12/2017	01/01/2017	Dotation	Régul.	31/12/2017	01/01/2017	31/12/2017
Logiciels	49 621	-	-	-	49 621	48 600	1 021	-	49 621	1 021	0
Immobilisations incorporelles	49 621	-	-	-	49 621	48 600	1 021	-	49 621	1 021	0
Terrains	119 096	-	-	-	119 096	-	-	-	119 096	119 096	
Constructions	1 741 427	-	-	-	1 741 427	585 658	68 723	-	654 381	1 155 770	1 087 047
Installations générales Agen Aménag	346 314	79 165	-	-	425 479	158 901	37 673	-	196 574	187 413	228 906
Matériels de transports	172 440	213 035	(15 000)	-	370 475	108 250	47 847	(15 188)	140 910	64 190	229 565
Matériels et mobiliers de bureaux	54 301	677	-	-	54 978	5 039	5 589	-	10 628	49 262	44 350
Matériels informatiques	12 569	1 515	-	-	14 083	4 668	2 046	-	6 714	7 901	7 369
Matériels industriels	2 325 340	135 821	(27 444)	-	2 433 717	1 648 224	154 241	(27 444)	1 775 021	677 116	658 696
Constructions en cours	68 246	2 314	-	-	70 559	-	-	-	68 246	70 559	
Immobilisations corporelles	4 839 733	432 526	(42 444)	-	5 229 815	2 510 740	316 120	(42 632)	2 784 227	2 328 994	2 445 589
Total	4 889 354	432 526	(42 444)	-	5 279 436	2 559 340	317 140	(42 632)	2 833 848	2 330 015	2 445 589

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES S.A.
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2017

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A

OPINION AVEC RESERVES :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 juin 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne des Arts Graphiques STAG SA au 31 décembre 2017, qui comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 3 908 145 TND, des capitaux propres positifs de 1 908 246 TND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice bénéficiaire de 222 820 TND.

À notre avis, sous réserve des incidences des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises tunisien.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVES :

- i.** L'inventaire physique des immobilisations n'est pas rapproché à la comptabilité. De ce fait nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité et la valeur des immobilisations corporelles, dont le coût brut s'élève à 1 097 629 dinars, figurants aux actifs non courants
- ii.** En absence d'éléments probants suffisants et adéquats permettant la détermination de la valeur d'usage des participations dans le capital des sociétés « PRINTER Sarl » et « PRESS MEDIA Sarl », s'élevant respectivement à 144 900 dinars et 212 000 dinars, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur des immobilisations financières, au 31 décembre 2017, figurants aux actifs non courants respectivement pour une valeur nette de 144 900 dinars et 112 000 dinars. Une provision pour dépréciation complémentaire des titres « PRESS MEDIA Sarl » a été comptabilisée au cours de l'exercice 2017 pour 50 000 dinars.
- iii.** Le solde des créances clients, dont la valeur totale s'élève à 732 086 dinars, présente des créances douteuses ou impayées d'une valeur estimées à 251 667 dinars et provisionnées à concurrence de 179 612 dinars. De ce fait, les créances clients et le résultat de l'exercice se trouve majorés d'une valeur de 72 055 dinars
- iv.** Le résultat de l'exercice est majoré d'un montant estimé à 74 632 dinars relatif à des provisions pour risques et charges non constatées au cours des exercices 2017 et antérieurs.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE GESTION :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de votre société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations

En application des dispositions du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport de gestion et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de la société au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

La direction de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

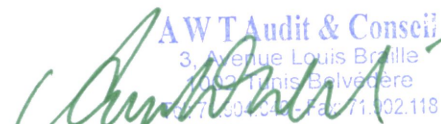
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE LA SOCIETE :

En application des dispositions réglementaires applicables, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.


AWT Audit & Conseil
3, Avenue Louis Braille
1002 Tunis Belvédère
Tél: 71 004 041 - Fax: 71 002 118

AWT AUDIT & CONSEIL

Commissaire aux comptes

Anis WAHABI

Expert-Comptable

Tunis, le 7 mai 2018

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES S.A.
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers – Exercice clos le 31 Décembre 2017

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A.

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes .

- Le compte courant de l'Actionnaire M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général, présente un solde créditeur de 40 238,920 dinars au 31 décembre 2017, contre un solde de 20 000 au 31 décembre 2016
- Suivant procès verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2015, il a été décidé de convertir 150 000 dinars des dettes inscrites au compte courant de l'actionnaire M. Mohamed Moncef BEN JEMAA en crédit à moyen terme. Ce crédit est remboursable trimestriellement sur 3 ans à partir du 1^{er} octobre 2015 et rémunéré au taux de TMM +1. Aucun remboursement n'a été effectué au cours de l'exercice 2017 et les échéances exigibles fin 2017 s'élèvent à 50 000 dinars en principal et 4 570,052 au titre des intérêts.
- La société loue auprès de M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général, un local sis à Utique, d'une superficie de 1000 mètres carés destiné à l'exploitation d'un atelier d'imprimerie. La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2017 s'élève à 20 000 dinars. Suivant procès verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2015, le conseil d'administration a approuvé la révision des loyers après expertise et ce à partir du 1^{er} janvier 2016.
- La société PRINTER représentée par son gérant M. Marouane BEN JEMAA loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana, d'une

superficie de 200 mètres carés Le loyer annuel TTC est fixé à 5 000 dinars. Aucun produit n'a été comptabilisé en 2017.

- La Société de Services Automobiles SA représentée par son Président Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana d'une superficie de 1500 mètres carés Ce contrat a été modifié par un avenant en date du 1^{er} janvier 2017, en vertu du quel il a été décidé de transférer les bureaux au 4^{ème} étage avec un loyer mensuel de 1 246 TND à compter du 1^{er} janvier et un avenant en date du 1^{er} août 2017, en vertu du quel il a été décidé de transférer l'entrepôt au rez de chaussée pour un loyer mensuel de 3 883 TND, à partir du 1^{er} août 2017. Le montant du loyer annuel HT s'élève à 72 951,804 dinars.
- La société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana, d'une superficie de 150 mètres carés. Le loyer annuel HT relatif à l'exercice 2017 s'élève à 32 020 dinars contre 13 861 dinars en 2016.
- Le compte de la Société de Services Automobile SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2017, un solde nul, contre un solde débiteur de 95,844 dinars en 2016.
- Le compte client se rapportant à la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2017, un solde débiteur de 17 334,653 dinars, contre un solde débiteur de 17 725,443 dinars en 2016.
- Le compte fournisseur se rapportant à la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2017, un solde nul contre un solde créditeur de 14 882 000 dinars en 2016.
- Un protocole d'accord sur le partage des charges d'ameublement a été conclu le 15 juillet 2016, avec la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représenté par son Président Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA. Ce protocole d'accord n'a pas donné d'effet en 2017.
- Le compte de la société PRINTER SARL représentée par son gérant M Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2017, un solde débiteur de 66 591,558 dinars, contre un solde débiteur de 35 905,284 dinars en 2016.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute annuelle de M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général de la société s'élève à 65 919,240 dinars au titre de l'exercice 2017 , compte tenu de la décision du conseil d'administration du 18 novembre 2015 qui a décidé l'augmentation de la rémunération nette mensuelle à 4 000 dinars Cette rémunération n' a pas été servie et figure parmi les dettes de la société pour 48 000 dinars . Par contre et selon la décision du Conseil d'Administration en sa réunion du 1^{er} juin 2017, M Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général de la société, n'a pas perçu de rémunération au cours de l'exercice 2016.
- La rémunération brute annuelle de M. Maouane BEN JEMAA, Directeur Général Adjoint de la société s'élève à 30 592,596 dinars au titre de l'exercice 2017 contre 30 041,760

dinars au titre de l'exercice 2017, compte tenu d'une augmentation décidée par le conseil d'administration du 18 novembre 2015.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.


AWT Audit & Conseil
3, Avenue Louis Braille
1002 Tunis Belvédère
Téléphone: 71.002 118 - Fax: 71.002 118
PT AWT AUDIT & CONSEIL
Commissaire aux comptes

Anis WAHABI
Expert-Comptable

Tunis, le 7 mai 2018